

Notification de décision de doublement en 1^{ère} année

Document intégralement renseigné et complété à joindre par l'étudiant au dossier en cas de recours hiérarchique

L'élève	
Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Adresse personnelle complète	
code postal / ville	
Numéro de téléphone portable	
Adresse mail (adresse mail à laquelle sera transmis le résultat de la commission. Ecrire lisiblement)	@
Spécialité BTS, Option	
Baccalauréat d'origine	
Année d'obtention du baccalauréat	

Avis motivé du chef d'établissement sur la décision de doublement :

Je vous informe que vous pouvez déposer un recours hiérarchique auprès du recteur de l'académie si vous n'acceptez pas la décision de doublement.

La date limite de réception des dossiers de recours au SAIO est fixée impérativement au 14 juin 2022

**Envoi ou dépôt des dossiers par courriel au format pdf
Saio-recours STS : ce.saio-recoursSTS@ac-creteil.fr**

Tout recours déposé après cette date ne sera pas examiné : la décision du conseil de classe s'appliquera alors.

Cachet de l'établissement

A....., le.....
**Le proviseur
signature**